

4.1 Durée et organisation du temps de travail

En 2017, la **durée habituelle hebdomadaire** du travail des salariés à temps complet est de 39,1 heures, quasi stable depuis 2014. Elle ne préjuge pas de la durée effectivement travaillée au cours d'une année. Cette dernière tient compte de facteurs, individuels (heures supplémentaires, jours de congé, etc.) ou collectifs (jours fériés, chômage partiel, etc.) qui peuvent faire varier la durée du travail des salariés d'une semaine à l'autre. En 2017, la **durée annuelle effective** de travail des salariés à temps complet est de 1 690 heures en moyenne, supérieure à l'équivalent annuel de la durée légale (1 607 heures). Cette durée est stable par rapport à 2016.

Les cadres à temps complet déclarent, en moyenne, les durées les plus longues tant annuelle (1 849 heures en 2017), qu'hebdomadaire (43,1 heures) et quotidienne (8,6 heures). Les employés et les ouvriers affichent, quant à eux, des durées annuelles proches (environ 1 660 heures en 2017), supérieures à celles des professions intermédiaires (1 636 heures). Les femmes, lorsqu'elles sont à temps complet, travaillent en moyenne 1 616 heures par an contre 1 745 heures dans le cas des hommes, en partie du fait de différences de métiers ou de secteurs d'activité. Néanmoins, des écarts s'observent en fonction de la situation familiale : les femmes âgées de 25 à 49 ans vivant seules travaillent plus que celles vivant en couple avec enfants (89 heures de plus en moyenne), quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle. Inversement, les hommes cadres de 25 à 49 ans travaillent plus lorsqu'ils sont en couple avec enfants que les hommes vivant seuls.

Les non-salariés déclarent des durées du travail plus élevées que celles des salariés avec, en moyenne, une durée annuelle effective de

2 080 heures et une durée habituelle hebdomadaire de 45,6 heures.

Certains salariés, qu'ils soient à temps complet ou à temps partiel, sont soumis à des **horaires de travail atypiques**. Le travail le samedi est la modalité la plus fréquente (35 % des salariés sur une période d'observation de quatre semaines), suivi du travail le soir (23 %) et le dimanche (19 %). Les cadres déclarent plus souvent que la moyenne des salariés travailler chez eux ou le soir. Ils pratiquent assez fréquemment des horaires variables d'une semaine sur l'autre, comme les employés. Ces derniers travaillent plus souvent le samedi (46 %) et le dimanche (25 %). Les ouvriers sont, quant à eux, plus concernés que les autres par le travail de nuit (13 %) et des horaires alternés (15 %). Les salariés à temps partiel sont davantage soumis à des horaires variables (23 %) alors que les salariés à temps complet connaissent des horaires tardifs (25 % le soir et 10 % la nuit). Les horaires atypiques concernent principalement les professions qui assurent la continuité de la vie sociale, la permanence des services de soins et la sécurité des personnes. De plus, femmes et hommes n'exerçant pas les mêmes professions, ils ne subissent pas les mêmes contraintes d'horaires. Par exemple, parmi les employés, les hommes déclarent plus souvent travailler le week-end (cas des policiers, pompiers, agents de sécurité, etc.) que les femmes (cas des agents de services hospitaliers, aides-soignantes, etc.).

Enfin, les non-salariés déclarent plus souvent des horaires atypiques que les salariés, notamment en ce qui concerne le travail le soir, le week-end, au domicile (s'il n'est pas le lieu de travail), ou encore avec des horaires variables. ■

Définitions

Durée habituelle hebdomadaire : s'applique à une semaine normale sans événement exceptionnel (jour férié, congé, etc.) et inclut donc toutes les heures habituellement effectuées, dont les heures supplémentaires régulières dites « structurelles ».

Durée annuelle effective : tient compte de toutes les heures travaillées dans l'emploi principal lors d'une semaine de référence, y compris les heures supplémentaires rémunérées ou non et exclut les heures non travaillées pour cause de congés annuels, jours fériés, maladie, accidents, maternité, paternité, chômage partiel, formation, grève. Elle est calculée à partir de l'enquête Emploi. Voir *annexe Glossaire*.

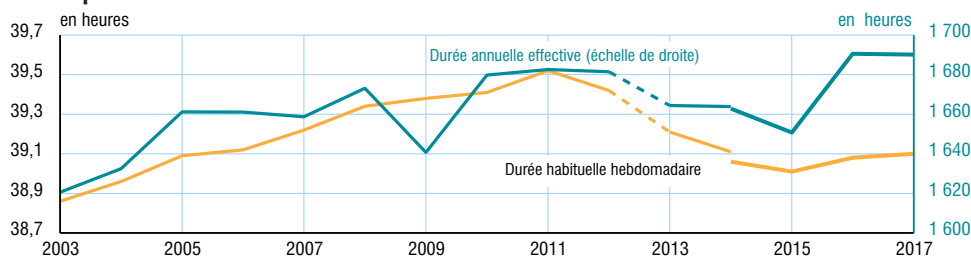
Horaires atypiques : concernent les personnes déclarant avoir travaillé le samedi, le dimanche, le soir (de 20 heures à minuit) ou la nuit (de minuit à 5 heures), au moins une fois au cours des quatre semaines précédant l'interrogation.

Pour en savoir plus

- « Le travail en horaires atypiques : quels salariés pour quelle organisation du temps de travail ? », *Dares Analyses*, à paraître.
- « La durée du travail, principaux indicateurs. En 2015, les salariés à temps complet travaillent 1 652 heures par an », *Dares Résultats*, n° 080, décembre 2016.

Durée et organisation du temps de travail 4.1

1. Durée habituelle hebdomadaire et durée annuelle effective du travail par salarié à temps complet de 2003 à 2017



Champ : France métropolitaine jusqu'en 2014 et France hors Mayotte à partir de 2014, ensemble des salariés à temps complet, âgés de 15 ans ou plus à la date de l'enquête.
Lecture : en 2017, la durée habituelle hebdomadaire est de 39,1 heures et la durée annuelle effective de 1 690 heures.

Note : les évolutions entre 2012 et 2013 peuvent être liées à un changement dans le questionnaire de l'enquête, ce qui est représenté en pointillé sur le graphique.
Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Durées travaillées en 2017

	Salariés à temps complet						Salariés à temps partiel	Non-salariés	
	Ensemble	Femmes	Hommes	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés			Ouvriers
Durée annuelle effective (en heures)	1 690	1 616	1 745	1 849	1 636	1 653	1 662	989	2 080
Durée habituelle hebdomadaire (en heures)	39,1	38,3	39,7	43,1	38,4	38,0	37,8	23,2	45,6
Durée moyenne d'une journée de travail (en heures)	7,9	7,8	8,0	8,6	7,8	7,8	7,6	5,6	8,4
Nombre moyen de jours travaillés dans l'année	216	210	220	216	211	216	220	181	244

Champ : France hors Mayotte, personnes ayant un emploi, âgées de 15 ans ou plus à la date de l'enquête.

Lecture : en 2017, les salariés à temps complet travaillent en moyenne 39,1 heures par semaine.

Source : Insee, enquête Emploi 2017.

3. Durée annuelle effective du travail des salariés de 25 à 49 ans à temps complet en 2017 par catégorie socioprofessionnelle

	Femmes			Hommes		
	Vivant seules	En couple avec enfants	Ensemble ¹	Vivant seuls	En couple avec enfants	Ensemble ¹
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 820	1 645	1 733	1 891	1 935	1 934
Professions intermédiaires	1 620	1 513	1 554	1 721	1 717	1 719
Employés	1 599	1 595	1 607	1 768	1 724	1 751
Ouvriers	1 618	1 518	1 550	1 708	1 685	1 696
Ensemble	1 659	1 570	1 609	1 763	1 756	1 764

1. Calculée sur l'ensemble des situations familiales.

Champ : France hors Mayotte, salariés à temps complet, âgés de 25 à 49 ans à la date de l'enquête.

Lecture : en 2017, les hommes cadres à temps complet, âgés de 25 à 49 ans, travaillent en moyenne 1 934 heures.

Source : Insee, enquête Emploi 2017.

4. Horaires de travail atypiques et organisation du travail en 2017

	A travaillé au moins une fois au cours des 4 semaines précédant l'enquête...					Horaires habituels alternés (2x8, 3x8, équipe, etc.)	Horaires habituels variables d'une semaine sur l'autre
	Le soir (20h-00h)	La nuit (00h-5h)	Le samedi	Le dimanche	Au domicile s'il n'est pas le lieu de travail		
Selon la catégorie socioprofessionnelle							
Cadres et professions intellectuelles supérieures	34	7	30	19	38	1	19
Professions intermédiaires	24	8	32	18	18	5	17
Employés	19	8	46	25	3	5	22
Ouvriers	20	13	29	12	1	15	14
Selon la durée du travail							
Temps complet	25	10	35	19	14	7	17
Temps partiel	18	5	37	20	10	3	23
Ensemble des salariés	23	9	35	19	13	7	18
Ensemble des non-salariés	41	10	69	37	41	0	37

Champ : France hors Mayotte, personnes ayant un emploi, âgées de 15 ans ou plus à la date de l'enquête.

Lecture : 19 % des salariés travaillent au moins un dimanche sur une période de 4 semaines au cours de l'année 2017.

Note : la formulation et la période de référence des questions sur les horaires de travail atypiques ont été modifiées à partir de 2013, ce qui ne permet pas d'effectuer des comparaisons avec les résultats des années antérieures.

Source : Insee, enquête Emploi 2017.